

Préface

Il est communément admis, y compris par l'Église, qu'en cas d'agression le principe de la « légitime défense » soit acceptable, car il est l'unique moyen de se défendre contre la violence d'un autre. Dans la réflexion remarquablement documentée qu'il nous offre, l'auteur s'est donné comme projet de mettre en évidence la non-pertinence de ce principe au regard de l'enseignement du Christ dans l'Évangile. Si nous nous référons à sa Parole et à son témoignage, il apparaît que non seulement il rejette clairement la violence (« Remets ton épée au fourreau ») mais encore il affirme la prééminence de l'amour sur toute forme de violence. Comment dès lors pourrait-il être légitime pour un chrétien « d'utiliser certains actes de violence, interdits habituellement, pour cause de défense de soi ou d'autrui » ?

Une question se pose : lorsqu'on est agressé, y a-t-il une solution alternative à la riposte ? Si l'on pousse à l'extrême le principe du refus de la violence, cette solution alternative ne peut être que la résignation et la passivité. Or si la violence blesse la dignité de l'homme, de celui qui la subit et même de celui qui la pratique, la passivité ne la blesse pas moins, car elle signifie l'acceptation de laisser libre cours à cette violence. Pour l'auteur, le témoignage du Christ nous ouvre une troisième voie et il nous invite à un parcours à travers les textes du Nouveau Testament pour l'explicitier. Cette relecture qu'il fait de l'attitude de Jésus et des premiers disciples nous offre un point de vue suggestif sur ce que pourrait être une « non-violence » chrétienne. Ce que nous montre le Christ, c'est que la non-violence n'est pas une tactique pour désarmer l'adversaire, mais une façon d'être qui se fonde sur la conviction de la puissance de l'amour de Dieu. Lui qui a été attaqué, meurtri, violenté à l'extrême, qui était légitimé à se défendre, a refusé toute réponse violente, car c'est la pratique du bien et de l'amour qui est la seule expression juste de résistance au mal de l'homme. La renonciation aux moyens violents

et à toutes les formes de vengeance ne signifie pas la renonciation à la mise en œuvre de la justice. Mais une justice qui n'est pas répression. Le comportement du Christ face à la violence reflète une autre justice, la « justice de Dieu ». Il permet au violent de prendre conscience de sa violence, il met en évidence ce qu'est son attitude, la vérité profonde de cette pratique violente. Tel est le sens des mises en scène de Matthieu 5, 39-41 : « tendre l'autre joue » à celui qui nous gifle sur la joue droite, c'est mettre l'autre face à sa violence ; donner aussi son manteau à qui veut vous mener devant le juge pour prendre votre tunique, c'est se mettre complètement à nu et révéler ainsi l'injustice de l'autre. Il n'y a dans ces manières d'être aucune résignation devant la violence. Elles n'ont surtout rien à voir avec ce que certains comprennent de l'attitude pacifiste, interprétée comme une démission devant cette violence. Jésus donne sa vie par amour. L'acceptation de la mort sur la Croix n'est donc pas simple posture de victime qui ne veut pas se défendre contre l'horreur et l'injustice de ses adversaires, mais réponse puissante de celui pour qui l'amour est plus fort que toute vengeance et assure de manière irréversible le triomphe de la vie et de la justice.

Fort de ce soubassement évangélique, l'auteur interpelle l'Église d'aujourd'hui sur la légitimité de son acceptation du principe de la « légitime défense » et de ses corollaires que sont la théorie de la « guerre juste » ou encore le recours à la « peine de mort ».

Dans le projet de cet ouvrage, ce qui est en cause, c'est le principe de la « légitime défense » au sens où on l'entend habituellement. Il est délégitimé, parce qu'il représente une forme de recours à la violence pour s'opposer à la violence, alors que du point de vue de l'Évangile, la seule réponse juste à la violence des hommes est le choix délibéré de l'amour. L'auteur s'empresse du reste d'ajouter à l'expression « légitime défense » le qualificatif de violente pour signifier dans quel registre elle se situe et poser clairement que l'acceptation d'un tel compromis est de l'ordre du contre-témoignage par rapport à l'Évangile. On ne peut pas d'un côté prêcher l'amour et le pardon et de l'autre affirmer le droit à la légitime défense, si nécessaire, par les armes, la fin justifiant les moyens.

J'accepte volontiers cette interpellation qui s'appuie sur une étude bien documentée et assez exhaustive de la doctrine de l'Église en matière de « légitime

défense ». L'auteur revisite les grands textes qui explicitent cette doctrine. Le Catéchisme de l'Église catholique, dans la section « Les dix commandements », en son article 5 qui rappelle le « Tu ne tueras point », intègre le principe de la « légitime défense ». Il est précisé et en quelque sorte légitimé par la loi « du double effet » de saint Thomas d'Aquin qui note que dans la riposte à un agresseur, il y a un « double effet » : ce qui est voulu et ce qui n'est pas voulu. Lorsqu'il y a un effet qui n'est pas voulu, l'action n'en est pas pour autant invalidée. Dans l'acte de se défendre, le « meurtre » n'est pas voulu tout en pouvant être une conséquence de cet acte. Mais dans une cohérence évangélique, accepter l'éventualité de tuer, même si on ne le fait pas, n'est-ce pas en contradiction flagrante avec l'impératif du « Tu ne tueras point ».

Sur toutes les questions liées au principe de « la légitime défense », l'auteur signale les « ambiguïtés » de la position de l'Église. Elle valide le recours à la « peine de mort », « si elle est l'unique moyen praticable pour protéger efficacement de l'injuste agresseur la vie d'êtres humains », tout en y mettant d'importantes limites, puisqu'il est préconisé que si d'autres moyens plus conformes à la dignité de l'homme sont possibles on les préfère. Mais déjà le pape Jean-Paul II, dans *Evangelium vitae*, § 56, met en cause l'éventualité même d'un tel recours : « Aujourd'hui les cas d'absolue nécessité de supprimer le coupable sont assez rares, sinon même pratiquement inexistants. »

Benoît XVI d'ailleurs n'est pas en reste non plus de déclarations qui présentent la violence comme un mal auquel nous devons renoncer, d'appels à « répondre au mal par le bien », en brisant ainsi la chaîne de l'injustice. Mais ce que beaucoup attendent de l'Église — l'auteur est de ceux-là — par delà ces déclarations du Magistère, c'est une prise de position claire et irréversible, refusant au nom du principe évangélique de respect de la vie la légitimité de tout recours à la violence, ce qui enlève du même coup toute légitimité à la « légitime défense violente », à la théorie de la « guerre juste », au recours à la « peine de mort », ce qui ouvre des chemins à « l'objection de conscience ». Il y va de la cohérence et de la crédibilité de l'Église.

L'auteur relève quelques beaux témoignages contemporains de choix préférentiels pour la voie évangélique de non-violence au sein de l'Église, tels le refus énergique et sans ambiguïté de la guerre en Irak par Jean-Paul II, ou l'objection de conscience de l'Autrichien Franz Jägerstätter qui avait re-

fusé de servir dans l'armée de Hitler et vient d'être béatifié ou encore le témoignage des moines de Tibhirine qui ont refusé la légitime défense violente et ont donné leur vie. Ces signes donnés par l'Église en la personne de certains de ses membres et au nom de leur foi rendent d'autant plus urgente la révision de la position officielle de l'Église catholique sur ces questions de légitime défense.

Cet ouvrage de Michel Callewaert est d'une grande richesse et peut servir de référence à tous ceux qui cherchent comment être plus fidèles dans leur comportement à l'impératif évangélique de respect absolu de tout homme et de toute vie. Cet impératif a été battu en brèche tout au long de l'histoire par des réflexes de peur, de défense d'intérêts personnels et institutionnels, conduisant à légitimer la violence. Cette option va à l'encontre du message du Christ reposant sur la confiance dans la puissance de l'amour de Dieu et sa capacité de transformer le cœur de l'homme. Cette confiance ne dispense pas l'homme de lutter pour la justice et la vérité, mais par des moyens autres que ceux de la violence qui installe dans les cœurs la haine, par les moyens de l'amour.

Il y a dans cet ouvrage un précis de non-violence chrétienne. L'Église est interpellée non pas sur sa doctrine fondamentale mais sur les conséquences éthiques qu'elle tire de cette doctrine. C'est un questionnement recevable, qui a déjà été reçu à tous les niveaux de la vie de l'Église par ceux qui avaient à cœur la fidélité et la mise en œuvre du Royaume de justice et de paix que le Christ est venu instaurer. L'auteur nous rappelle tous les chemins qui sont ouverts. Comment ne pas prendre au sérieux la question qu'il nous pose ?

+ Marc Stenger,
Président de Pax Christi France

